

L'an deux mille onze, le vingt six avril à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf avril deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43
Membres titulaires présents ou représentés : 32
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Marie-Claire CARTAGENA,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie HAUTANT,
Bernard ILLY,
Norbert KIEFFER,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Jean-François SIAUD,
Michel TACHE,
Gérard TENOUX,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Jean-Marie BERTRAND à Hervé RASCLARD, Thierry DAYRE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pierre ETIENNE à Sébastien BERNARD, Marie-Christine GIT à Norbert KIEFFER, Corinne MOREL-DARLEUX à Michèle EYBALIN, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Albert MOULLET à Gérard TENOUX, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS.

Excusés(es)

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Olivier CADIER, Daniel CHARRASSE suppléant, Pierre COMBES, Anne-Marie GROS, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Michel TRON suppléant.

Objet : Election de deux Vice-présidents

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, par sa délibération N°6-2008, le Comité Syndical avait élu 7 Vice-présidents.

Suite aux élections cantonales de mars dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 Vice-présidents pour le collège des départements.

Se présentent :

- Pierre COMBES
- Gérard TENOUX

Le Comité Syndical élit à bulletin secret :

- Pierre COMBES
- Gérard TENOUX

Les Vice-présidents sont désormais :

Christine NIVOU : 1^{ère} vice-présidente
Michel GREGOIRE
Marcel BAGARD
Marc BONNARD
Pierre COMBES
Bruno LAGIER
Gérard TENOUX

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD